



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crédit

Question écrite n° 132596

Texte de la question

Mme Fabienne Labrette-Ménager attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et du commerce extérieur sur l'absence de respect de la législation en matière d'octroi de crédit à la consommation par de nombreux commerces. En effet, il ressort d'une enquête menée par l'UFC-Que choisir que la quasi-totalité des commerçants, auprès desquels un crédit à la consommation était sollicité pour un achat supérieur à 1 000 €, omet de proposer une offre de crédit alternative au crédit « renouvelable » et que seuls 40 % des professionnels vérifient la solvabilité de l'emprunteur, alors que cette démarche est rendue obligatoire par la loi Lagarde. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour renforcer les contrôles en matière de demande de crédit à la consommation et de lui préciser si le Gouvernement entend créer un fichier « positif » qui permettrait réellement de prévenir le surendettement.

Données clés

Auteur : [Mme Fabienne Labrette-Ménager](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132596

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Économie, finances et commerce extérieur

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2012, page 4019

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)